

Note d'information

Commune de Cessieu

JUIN 2025 / Exploitation de l'ISDND de Cessieu



À
Mairie de Cessieu

DE
ONYX ARA
ISDND Cessieu

I- Concernant l'avenir de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDnD) de Cessieu:

Tout d'abord, pour rappel, ONYX ARA exploite l'ISDND de Cessieu dans le cadre d'une autorisation préfectorale d'exploiter du 12 décembre 2008, modifiée depuis par des arrêtés préfectoraux complémentaires. Au titre de cette autorisation, l'ISDND de Cessieu est autorisée à accueillir des déchets non dangereux jusqu'en décembre 2031.

C'est dans le cadre de la mise en oeuvre des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Auvergne-Rhône-Alpes (PRPGD AURA), sous le pilotage de la Région Auvergne Rhône Alpes, qu'un projet de fermeture anticipée de l'ISDND de Cessieu a été envisagée.

La fermeture de l'ISDND de Cessieu avait en effet été projetée par ONYX ARA au 31 décembre 2024 dans le cadre de discussions avec différentes parties prenantes (Région AURA, Préfets des Départements de la Drôme et de l'Isère) à la condition que la capacité de stockage sur l'ISDND de Chatuzange-le-Goubet soit élevée à 140 000 tonnes.

Toutefois, pour des raisons indépendantes de la volonté d'ONYX ARA, l'ISDND de Cessieu n'a pu être mis à l'arrêt à la date initialement prévue à défaut d'une capacité de stockage supplémentaire sur l'ISDND de Chatuzange-le-Goubet, et plus généralement, à défaut d'un rééquilibrage global des capacités de stockage sur les ISDND de la Région pour assurer la continuité du traitement des déchets.

L'arrêt de l'exploitation de l'ISDND de Cessieu courant 2025 est toujours en projet, mais à une date encore inconnue, compte tenu de l'incertitude actuelle quant aux répartitions des capacités de stockage entre les ISDND de la Région, et en particulier entre les ISDND de l'Isère et de la Drôme.

La Région Auvergne Rhône Alpes mène actuellement les actions nécessaires qui devraient aboutir dans les prochaines semaines.

II- Concernant les nuisances olfactives

De manière générale, celles-ci sont générées par l'activité d'enfouissement des déchets, lesquels produisent du biogaz via un processus de méthanisation.

Le biogaz contient principalement du méthane (CH₄), du dioxyde de carbone (CO₂) ainsi que des traces de

Note d'information - Installation de Stockage de Déchets non Dangereux de Cessieu

Juin 2025

sulfure d'hydrogène (H₂S). Cette molécule (H₂S) a un seuil olfactif très bas : dès 0,7 à 1 µg/m³. C'est elle qui est la principale cause des odeurs ressenties à proximité du site.

Ce biogaz est capté en continu grâce à un réseau de puits verticaux et de drains horizontaux situés à l'intérieur du massif de déchets, et est valorisé en électricité (en 2024, 5500 MWh d'énergie verte ont été produites sur Cessieu, soit la consommation électrique annuelle équivalente à 4000 habitants).

Nous rappelons que des mesures de surveillance du réseau de biogaz et des odeurs générées par l'activité sont prescrites par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, et contrôlées régulièrement par l'inspection des installations classées.

Concernant les nuisances olfactives ressenties de manière plus importante aux alentours de l'ISDND de Cessieu depuis fin 2024, celles-ci ont donné lieu à la mise en œuvre de plusieurs actions par ONYX ARA afin de les limiter et ainsi réduire les nuisances des riverains :

1. En premier lieu, dès l'apparition des premières odeurs en fin d'année 2024, ONYX ARA a réalisé :
 - un audit technique préventif pour améliorer la captation du biogaz et ainsi réduire les émissions diffuses dès novembre 2024,
 - en janvier 2025 des travaux d'amélioration sur le réseau de captage du biogaz reprenant les conclusions de l'audit technique,
 - un forage et un raccordement de trois puits pour améliorer la captation du biogaz en décembre 2024 et 6 puits en janvier 2025
2. En deuxième lieu, en raison des odeurs persistantes malgré la mise en œuvre des mesures correctives et préventives ci-dessus, ONYX ARA a réalisé un diagnostic pour identifier les zones émissives. Une campagne de cartographie des émissions diffuses a ainsi été réalisée en mars 2025.
3. En troisième lieu, suite à la cartographie réalisée au mois de mars 2025, ONYX ARA a mis en œuvre les mesures complémentaires suivantes :
 - Raccordement de 4 puits biogaz via une tranchée drainante réalisée en avril 2025.
 - Mise en place de 300 m² de bâche anti-odeur avec patchs de charbon actif intégrés (en cours de pose),
 - Forage et raccordement de six nouveaux puits de captage du biogaz courant juin 2025.

En complément de ces actions, les rampes d'aspersion de produit anti-odeur ont été remises en service début avril, après la période d'hivernage. Un prolongement de leur durée de fonctionnement a été appliqué.

L'ensemble des équipes d'exploitation de l'ISDND de Cessieu et de la direction technique Veolia se tient à la disposition des élus et des riverains pour l'organisation d'une journée portes ouvertes afin de découvrir l'exploitation de l'ISDND et ses installations de captage, de traitement et de valorisation du biogaz.

Soyez assurés que nos équipes restent entièrement mobilisées pour limiter ces impacts ponctuels de notre activité sur le cadre de vie des habitants de la commune de Cessieu.